

MAIRIE DE PÉRONVILLE
13 RUE GERMINAL
28140 Péronville

Monsieur LESSMEISTER Roland
Commissaire enquêteur
Carrière de Villamblain

Objet : Carrière de Villamblain

Péronville, le 18 septembre 2020

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le courrier cosigné par les Maires du secteur envoyé à la DDT le 24 Août 2020.

Ainsi que la délibération prise par le conseil municipal de Péronville en séance du 08 septembre 2020 avec un avis défavorable.

Je vous prie Monsieur, d'accepter mes sincères salutations.

Le Maire,

T. FALLOU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE : PÉRONVILLE

SEANCE DU : 08 septembre 2020

L'AN : deux mil vingt

ET LE : huit

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	10

DATE DE LA CONVOCATION
-1.09.2020-
DATE D'AFFICHAGE
-1.09.2020 -

A : 20 H 30 Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente afin de respecter les distances entre élus, sous la présidence de : Monsieur FALLOU Thierry, maire.

PRESENTS : Mmes, DRUGEON, PELLETIER BRUNEAU, TEISSERENC et MM. BRUNEAU, BONIN, CHERAMY, FAGNOUX, FALLOU, FAUCHEUX, JOUSSET, POUSSE.

ABSENT excusé :

Monsieur POUSSE Tristan a été nommé secrétaire.

N° 2020-09-08/N°33.

Objet : Avis sur projet d'ouverture de carrière aux Hôtels sur la commune de Villamblain (45310)

(Mme Teisserenc annonce qu'elle ne prend pas part au vote et quittera la salle au moment à ce moment)

Après projection du CD de présentation du dossier complet déposé par Beauce Sologne Carrière BSCR pour ouvrir une carrière sur près de 65 ha, durée du projet 30 ans.

Cette ouverture de carrière ne pourra avoir sur notre commune que des risques de nuisances par l'augmentation de la circulation dans le Hameau de Machelainville et la traversée de Péronville par des poids lourds.

Il est lu le courrier envoyé à la DDT du Loiret concernant de nombreux points inquiétants liés à ce projet. Ce courrier est signé par les Maires de Villamblain, Tournois,

La Chapelle Onzerain, Villeneuve sur Conie, Péronville, Epieds en Beauce et Patay.

*Les personnes le souhaitant peuvent rencontrer le commissaire enquêteur pendant ses permanences ou lui écrire.

Votants : 10 Pour 3 Contre 6 Abst 1

Le conseil n'est pas favorable à l'ouverture de cette carrière.

Acte exécutoire après dépôt en



11/09/2020

LES PREFECTURE DE
CHATEAUDUN (28200)
ACTE REÇU LE
11 SEP. 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry FALLOU

Et duplication ou notification du ?



Maire de Villamblain
Maire de La Chapelle Onzerain
Maire de Tournoisis
Maire de Villeneuve sur Conie
Maire de Péronville
Maire d'Epieds en Beauce
Maire de Saint Pérvy la Colombe
Maire de Patay

Direction Départementale des Territoires du Loiret
Service Urbanisme aménagement et développement
du Territoire
Fabien Guérin
131 rue du Faubourg Bannier
45042 Orléans cedex 1

Le 24 août 2020

Monsieur le Directeur,

Le projet d'ouverture d'une carrière de roches massives (calcaire) située sur la commune de Villamblain, où une installation de traitement (concassage/ciblage en fond de fouille) et une station de transit de produits minéraux sont également prévues, nous préoccupe.

Le schéma départemental des carrières du Loiret fait figurer la commune de Villamblain en bonne place.

Nous savons le manque de sable à l'échelle internationale et donc l'intérêt porté à nos sols calcaires.

Bien conscients de la nécessité économique et de l'importance de l'extraction des matériaux, nous sommes, d'une part inquiets de voir s'installer des telles industries sur nos petites communes à proximité immédiate des habitations et d'autre part, trois départements ne pouvant s'ignorer dans un cercle de moins de 20 kilomètres, nous sommes troublés de l'installation d'une nouvelle carrière, alors que trois autres carrières sont présentes à Villeneuve sur Conie (8 km), Guillonville (14 km) et Verdes (17 km).

Au regard des informations dont nous disposons nous appréhendons un certain nombre de nuisances (bruit, vibrations, poussières et augmentation sensible du trafic routier) ainsi que des effets sur la faune et la santé.

En premier lieu, nous nous étonnons du choix de ces terres agricoles qui sont un haut lieu de production de notre alimentation, sachant la crise alimentaire devant nous. Comment est-il possible d'allouer plus de 65 hectares à une carrière alors qu'il nous est demandé de préserver les terres fertiles, notre richesse locale, pour se nourrir, ainsi que d'autoriser le défrichement d'un hectare de bois, utile pour lutter contre le réchauffement climatique ?

En second lieu, les aménagements routiers ne sont pas dimensionnés pour recevoir le trafic routier actuel. Le déplacement supplémentaire de plus 100 camions par jour deviendrait par endroits largement supérieur à l'infrastructure existante. Cela se traduirait là aussi, par des impacts environnementaux. Nous constatons déjà les dégradations rapides des axes routiers et les habitants de nos villages nous interpellent régulièrement quant à la vitesse de circulation et les risques pris par les transporteurs.

Un autre point, celui des risques des tirs de mines (maîtrisés ou pas) nous alarment pour les habitants et leurs habitations (les plus proches sont à environ 200 mètres du site). Puisqu'en moyenne les retombées sont estimées à 300 mètres.

Nous y ajoutons nos interrogations dans le cadre du renouvellement du site éolien du Sainbois sur les communes de Tournois et la Chapelle Onzerain. Ce projet est actuellement bloqué par le service biodiversité de la DREAL Centre Val de Loire parce que les gabarits d'éoliennes dont la garde au sol inférieure à 30 mètres pourrait avoir une incidence sur la faune locale. Nous ne saurions comprendre la disparition des capacités éoliennes sur notre territoire et, dans le même temps, voir l'ouverture d'une carrière de pierres à ciel ouvert. Les premières générant une augmentation de l'électricité verte permettant d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux sans multiplier le nombre de parcs localement, ainsi que des retombées fiscales locales de plus de 50 % en moyenne. Sachant également qu'un chantier représente 40 ETP journaliers sur un site (une partie issue d'entreprises locales, une partie à nourrir et héberger).

Nous rappelons que par deux fois, en 2015 et 2018, la commune de Villamblain a émis un avis défavorable à l'installation d'une carrière sur sa commune.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre courrier,

Nous nous tenons à votre disposition pour tout entretien à votre convenance,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos respectueuses salutations

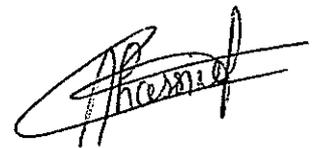
Thierry Claveau
Maire de Villamblain



Muriel Bataille
Maire de Tournois



Aline Chassine-Tourne
Maire de La Chapelle Onzerain



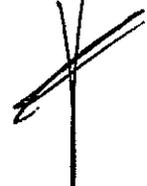
Sylvie Cissé
Maire de Villeneuve sur Conie



Thierry Fallou
Maire de Péronville



Yves Faucheux
Maire d'Epieds en Beauce
L'Adjoint délégué



Patrice Voisin
Maire de Patay

